

Pompy
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

www.pompy.fr

Soutenez l'opération Pompy® et aidez-nous à faciliter la prise en charge des enfants lors des interventions de secours !



Une situation d'urgence est déstabilisante pour un enfant qui a besoin avant tout d'être rassuré (douleurs, parents blessés ou absents, sirènes...).

Conçue pour réconforter l'enfant et véritable objet transitionnel, la peluche Pompy® facilite le dialogue avec les sapeurs-pompiers tout au long de l'intervention.

L'assistant des sapeurs-pompiers

Présent dans le véhicule de secours, Pompy® est offert aux enfants présents sur les lieux d'une intervention.

Fédération Nationale
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE

Soutenez l'opération en faisant un don à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.
Votre don permettra l'achat et la distribution de peluches Pompy® sur l'ensemble du territoire.

Homologué pour tous les âges, Pompy® a fait l'objet d'un processus de contrôle rigoureux par un laboratoire agréé et est conforme à la norme européenne NF EN 71.

Formulaire de don

Notre don[1]

Nous souhaitons faire un don à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et ainsi permettre l'achat de peluches POMPY® qui seront offertes aux enfants victimes ou témoins d'accident.

1. Nous faisons un chèque à l'ordre de « Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France » ou effectuons un virement de :

☐ 100 € (10 peluches) ☐ 500 € (50 peluches) ☐ 1 000 € (100 peluches)

☐ Autre montant : .....€

☐ Nous souhaitons que les peluches achetées grâce à notre don soient distribuées aux pompiers de :

..... (nom du département à préciser).

☐ Nous souhaitons que les peluches achetées grâce à notre don soient distribuées sur l'ensemble du territoire national.

2. ☐ Don par chèque
Nous envoyons notre chèque accompagné du formulaire de don à :
BOSPF – Dons POMPY - 7 rue Roland-Martin - 94500 Champigny-sur-Marne

Ou

☐ Don par virement (IBAN : FR76 3000 3033 2400 0500 1064 837 / BIC : SOGEFRPP)
Nous procédons à un virement. Dans ce cas, nous envoyons le formulaire par mail à marie@pompy.fr, en précisant dans notre message la date à laquelle le virement a été effectué.

Nos coordonnées

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Contact[2] :

Nom, prénom : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Pour toute question concernant votre don, n'hésitez pas à contacter Marie Spratley :
Par mail : marie@pompy.fr, téléphone : 06 59 47 24 33
ou courrier : BOSPF, Dons POMPY, 7 rue Roland-Martin, 94500 Champigny-sur-Marne

1. L'entreprise donatrice bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés si elle y est assujettie. La réduction fiscale est fixée à 60 % des dons effectués, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. Si le montant des dons effectués dépasse ce seuil, l'entreprise peut reporter et étaler l'excédent sur ses cinq exercices suivants.
Pour tout don, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France émettra un reçu fiscal au bénéfice de l'entreprise donatrice.

2. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant, en adressant la demande à : Boutique Officielle des Sapeurs-Pompiers de France - opération POMPY - 7 rue Roland-Martin - 94500 Champigny-sur-Marne